



**JEUX DU  
QUÉBEC**  
DE L'INITIATION VERS  
L'EXCELLENCE SPORTIVE



# ATHLÉTISME

---

DEVIS TECHNIQUE  
ÉTÉ 2025

DERNIÈRE MISE À JOUR 26 AVRIL 2024

# JEUX RÉGIONNAUX

---

ÉTÉ 2024 ET 2025

---



# CATÉGORIES ADMISSIBLES

CATÉGORIES	ÂGES	ÂGES	SEXES
	2024	2025	
Juvenile (U18)	01-01-2007 au 31-12-2008	01-01-2008 au 31-12-2009	M / F
Cadet (U16)	01-01-2009 au 31-12-2010	01-01-2010 au 31-12-2011	M / F
Benjamin (U14)	01-01-2011 au 31-12-2012	01-01-2012 au 31-12-2013	M / F

## AFFILIATION

Adhésion à Athlétisme Québec obligatoire pour tou.tes les athlètes et entraîneur.es.

# FINALE DES JEUX DU QUÉBEC

---

ÉTÉ 2025  
TROIS-RIVIÈRES

---

## CATÉGORIES

	U18 féminin	U18 masculin
ÂGES :	01-01-2008 au 31-12-2011	01-01-2008 au 31-12-2011
ÉPREUVES :	100m	100m
	200m	200m
	400m	400m
	800m	800m
	1500m	1500m
	3000m	3000m
	100m haies	110m haies
	400m haies	400m haies
	2000m steeple	2000m steeple
	3000m marche	3000m marche
	Relais 4x100m	Relais 4x100m
	Relais 4x400m	Relais 4x400m
	Hauteur	Hauteur
	Perche	Perche
	Longueur	Longueur
	Triple saut	Triple saut
	Poids	Poids
	Disque	Disque
	Marteau	Marteau
	Javelot	Javelot
Heptathlon	Décathlon	

Chaque athlète peut être inscrit à un maximum de 3 épreuves individuelles et deux relais ou aux épreuves combinées (heptathlon, décathlon) et deux relais.

Les athlètes inscrits aux épreuves combinées ne peuvent pas s'inscrire aux épreuves individuelles.

Les délégations peuvent inscrire 2 athlètes par épreuve individuelle de même qu'aux épreuves combinées et 1 équipe par épreuve de relais.

## COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

30 athlètes

Entraîneurs : de 1 athlète : 1 entraîneur (femme ou homme)  
de 2 à 10 athlètes : 2 entraîneurs (1 femme et 1 homme)  
de 11 à 18 athlètes : 3 entraîneurs (2 femmes et 1 homme -ou- 1 femme et 2 hommes)  
de 19 à 23 athlètes : 4 entraîneurs (2 femmes et 2 hommes)  
24 athlètes et plus : 5 entraîneurs (3 femmes et 2 hommes -ou- 2 femmes et 3 hommes)

## SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Tou.tes les entraîneur.es chef.fes doivent avoir le statut « formé » du PNCE à titre d'*Entraîneur de club* ou tout niveau supérieur à celui-ci.

Tou.tes les entraîneur.es adjoint.es doivent avoir le statut « formé » du PNCE à titre d'*Entraîneur sportif* ou tout niveau supérieur à celui-ci.

Tou.tes les entraîneur.es doivent être affilié.es à la Athlétisme Québec.

## ADHÉSION ET MODALITÉS

Les participant.es doivent être affilié.es à la Athlétisme Québec dans le secteur Compétitif.

## MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Événement(s) identifié(s) au calendrier d'Athlétisme Québec à titre de finale(s) régionale(s) des Jeux du Québec. Pour l'été 2025, suite à l'approbation de la Fédération, il y a possibilité de tenir plus d'un événement régional par région.

Un événement de sélection régional peut prendre plusieurs formes :

- camps de sélection
- camps d'entraînement
- compétitions régionales

Le processus de sélection de chaque région doit être approuvé en amont par la Athlétisme Québec.

## LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

L'athlète doit représenter la région où est situé son domicile en date du 1<sup>er</sup> mai 2025.

## FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

100m et 200m : ronde qualificative avec laissez-passer, suivie des rondes préliminaire et finale.

100m haies, 110m haies et relais 4x100m : rondes préliminaire et finale.

Toutes les autres épreuves de course ou de marche : en finale directe par sections chronométrées.

Concours : rondes préliminaire et finale, sauf si le nombre de participants ne justifie pas la tenue de préliminaire.

## ADMISSIBILITÉ

- Être identifié.e Espoir;
- Avoir participé aux Jeux Régionaux de sa région d'appartenance;
- Avoir complété, en date des Jeux Régionaux, le formulaire 2025 de "Déclaration d'admissibilité et d'appartenance régionale" d'Athlétisme Québec.

### Épreuves individuelles :

Aucun standard d'inscription ne sera exigé à l'été 2025.

## SURCLASSEMENT

Les athlètes Juvéniles (né.es en 2008 et 2009) sont admissibles. Pour l'été 2025, les Cadets (né.es en 2010 et 2011) sont également considéré.es «U18» et sont admissibles pour la Finale des Jeux du Québec a l'été 2025.

Aucun autre surclassement n'est autorisé.

Par conséquent, les athlètes né.es après le 31 décembre 2011 ne sont pas admissibles en vue de la Finale des Jeux du Québec à l'été 2025.

## SUBSTITUTION

Permise jusqu'à la date limite des inscriptions à la Finale des Jeux du Québec. Dans le cas où un.e athlète vient à être remplacé.e par un.e substitut après la date limite des inscriptions à la Finale des Jeux du Québec, en autant que cette substitution respecte la réglementation PF-6 des Normes d'opération, de même que les critères d'admissibilité et standards applicables, le.la substitut doit concourir dans les mêmes épreuves que l'athlète substitué.e.

## EXCLUSION

Aucune.





# MÉDAILLES ET POINTAGE

## MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 54 à 56

Médailles d'argent : 54 à 56

Médailles de bronze : 54 à 56

Si la composition des équipes de relais change entre les rondes préliminaires et la finale, tout.e.s les athlètes qui ont participé aux différentes rondes de l'épreuve recevront une médaille le cas échéant.

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

## SYSTÈME DE CLASSEMENT DES RÉGIONS

Le classement des régions est établi en fonction du total de points obtenus dans l'ensemble des épreuves (individuelles, combinées et relais).

## UNIFORMES DE COMPÉTITION

La commande des uniformes de compétition est sous la responsabilité des « Répondants régionaux ».

Aucun commanditaire de la région et de la fédération ne peut être affiché à moins d'une entente spéciale avec **SPORTSQUÉBEC**.

Si la délégation est identifiée à un commanditaire accepté, la dimension de l'affichage sur l'uniforme ne doit pas dépasser soixante (60) centimètres carrés.

Les uniformes de compétition doivent respecter les « Normes graphiques » des Jeux du Québec, doivent être aux couleurs de la région de provenance et doivent être approuvées en amont par la Fédération.

Aucun logo de Club n'est autorisé.

## SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve(s) = les épreuves individuelles (à l'exception de celles qui composent les épreuves combinées)

Points attribués à la première position = 38

Nombre de points séparant chaque position = 1

Épreuve(s) = les épreuves combinées

Points attribués à la première position = 114

Nombre de points séparant chaque position = 3

Épreuve(s) = les épreuves de relais

Points attribués à la première position = 76

Nombre de points séparant chaque position = 4



514 252-3114 | [jeuxduquebec@sportsquebec.com](mailto:jeuxduquebec@sportsquebec.com)  
[sportsquebec.com](http://sportsquebec.com) | [jeuxduquebec.com](http://jeuxduquebec.com)

